



La séquestration du CO₂ (le « gaz carbonique ») dans les opérations industrielles utilisant des combustibles fossiles est une possibilité étudiée ces dernières années.

Cette opération permettrait de réduire très sensiblement le volume de CO₂ rejeté dans l'atmosphère et par conséquent de lutter contre le réchauffement climatique tout en utilisant les réserves de combustibles fossiles encore disponibles.

En particulier le charbon, dont les réserves mondiales sont considérables, est brûlé massivement par les pays émergents (la Chine construit 6 centrales à charbon par semaine !). La France remet en service et construit même de nouvelles centrales à flamme pour compenser la production électrique intermittente des énergies renouvelables (les périodes anti-cycloniques correspondent à l'absence de vent et donc à l'arrêt des éoliennes).



La séquestration du CO₂ est séduisante et promise à un avenir certain. Pour autant, des limites sont à considérer :

Elle ne concerne que la production industrielle de CO₂ soit le tiers des émissions en France. En sont exclus : les transports routiers, aériens et maritimes, l'habitat encore chauffé par fuel, gaz ou charbon.

La pérennité et la sûreté ne sont pas encore assurées pour beaucoup de zones de stockage.

Les coûts financier et énergétique sont élevés.

Le coût humain de l'extraction de charbon est inacceptable.

Les autres polluants (particules fines, oxydes de soufre et d'azote) ne sont pas éliminés. (Surprenant mais pas dangereux : libérée par la combustion du charbon, la radioactivité près d'une centrale à charbon est largement supérieure à ce qu'elle est au voisinage d'une centrale nucléaire.

Cette opération est coûteuse aux plans énergétique et financier et ne pourra se développer à grande échelle que si des taxes significatives sont imposées aux rejets de CO₂ dans l'atmosphère

La fiche n°35 décrit les procédés utilisés actuellement pour capter le CO₂ et relate les différentes possibilités de stockage souterrain de ce gaz.

